



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Réaménagement de l'étage
des anciens locaux des finances
publiques – avenant n°1 au lot 5

Décision N°2024-207

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023: article 7.3.2,

CONSIDERANT la nécessité de suppression des combinaisons de serrures – organigramme car les barillets seront finalement fournis par la Mairie.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec l'entreprise MENUISERIE TIQUET sise 11600 Villegailhenc au Lot n°5 « Menuiseries intérieures » un avenant d'un montant de 750,72 € HT en moins-value. Le montant du marché évolue donc de 16 092.39 € HT à 15 341.67 € HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 16 septembre 2024

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17 SEP. 2024

ID : 011-211100763-20240916-DEC2024207CP-CC